

DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
ARRONDISSEMENT DE SARTENE
COMMUNE DE PORTO-VECCHIO



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
PORTO-VECCHIO

N° 24/005/ASS

SÉANCE DU 22 JANVIER 2024

OBJET : ASSAINISSEMENT

Première phase d'amélioration de la STEP de Capo di Padula - Réduction de l'impact sur le Stabiacciu - Mise à jour du plan de financement.

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux du mois de janvier à 17 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de PORTO-VECCHIO, régulièrement convoqué le 16 janvier 2024 s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe ANGELINI, Maire.

Etaient présents : Jean-Christophe ANGELINI ; Michel GIRASCHI ; Jacky AGOSTINI ; Véronique FILIPPI ; Gérard CESARI ; Paule COLONNA CESARI ; Jeanne STROMBONI ; Marie-Luce SAULI ; Marie-Antoinette FERRACCI ; Nathalie MAISETTI ; Claire ROCCA SERRA ; Nathalie CASTELLI ; Vincent GAMBINI ; Grégory SUSINI ; Petru VESPERINI ; Christiane REVEST ; Camille de ROCCA SERRA ; Jean-Michel SAULI.

Absents : Emmanuelle GIRASCHI ; Pierre-Olivier MILANINI ; Dumenica VERDONI ; Nathalie APOSTOLATOS ; Jean-Claude TAFANI ; Janine ZANNINI ; Didier LORENZINI ; Stéphane CASTELLI ; Antoine LASTRAJOLI ; Santina FERRACCI ; Ange Paul VACCA ; Joseph TAFANI ; Georges MELA ; Etienne CESARI ; Florence VALLI.

Avaient donné procuration : Emmanuelle GIRASCHI à Vincent GAMBINI ; Pierre-Olivier MILANINI à Grégory SUSINI ; Dumenica VERDONI à Jacky AGOSTINI ; Nathalie APOSTOLATOS à Michel GIRASCHI ; Jean-Claude TAFANI à Gérard CESARI ; Stéphane CASTELLI à Nathalie CASTELLI ; Antoine LASTRAJOLI à Jean-Christophe ANGELINI ; Santina FERRACCI à Véronique FILIPPI ; Ange Paul VACCA à Petru VESPERINI ; Etienne CESARI à Christiane REVEST.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Monsieur Petru VESPERINI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport suivant.

Par délibération n° 23/118/ASS du 18 septembre 2023, le Conseil Municipal a approuvé le plan de financement de l'opération « Première phase d'amélioration de la STEP de Capo di Padula - Réduction de l'impact sur le Stabiacciu » avec la participation de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse (AERMC) et la Collectivité de Corse.

Cependant la conjoncture des partenaires n'a pas permis d'aboutir au plan de financement souhaité.

Aussi, il y a lieu de convenir d'un nouveau plan de financement.

La sollicitation de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) apparaît opportune. En effet la nature de l'opération répond à l'une des six priorités du dispositif qui est notamment « la mise aux normes et la sécurisation des équipements publics ».

Pour rappel, l'opération de travaux répond à l'urgence environnementale du Stabiacciu, en réduisant l'impact de la STEP sur le fleuve par des travaux de modernisation des ouvrages de dépollution.

Les objectifs sont les suivants :

- Renforcer le prétraitement,
- Améliorer l'homogénéisation et la circulation de l'effluent, notamment dans la filière biologique,
- Renforcer les équipements de pilotage,
- Ajouter un tertiaire composé de tamis rotatifs et d'un traitement par ultraviolets pour réduire davantage les matières en suspensions (MES) et les pollutions organiques et bactériologiques, non prises en charge aujourd'hui.

Les aménagements du projet ont pour objectif principal le renforcement de la protection de la qualité du Stabiacciu et ceci, dans l'attente de la construction d'une nouvelle station dimensionnée sur la base des orientations du Schéma Directeur d'Assainissement des Eaux Usées.

Suite à l'appel d'offre de travaux une candidature a été retenue avec une proposition à hauteur de 1.001.835,50 € HT.

Les travaux sont ainsi estimés à **1.125.019,05 € HT** décomposés comme suit :

- Offre de l'entreprise : 1.001.835,50 € HT
- Divers et imprévus (10 %) : 100.183,55 € HT
- Actualisation des prix (2,3 %) : 23.000,00 € HT

Le montant estimé de l'opération est le suivant :

Nature de la dépense	Montant (€ HT)	TVA	Montant (€ TTC)
Travaux (TVA à 10%)	1.125.019,05	112.501,91	1.237.520,96
Maitrise d'œuvre (TVA à 20%)	70.381,74	14.076,35	84.458,09
Contrôle Technique - CT (TVA à 20%)	6.500,00	1.300,00	7.800,00
Coordination de Sécurité et de Protection de la Santé - CSPS (TVA à 20%)	4.200,00	840,00	5.040,00
Totaux	1.206.100,79	128.718,25	1.334.819,04

Aussi, une demande de financement sera déposée sur la plateforme dédiée de la préfecture de Corse, gestionnaire des fonds de financement de l'état.

Le plan de financement prévisionnel se décompose de la manière suivante :

Nature de la dépense	Montant HT	
Travaux	1.125.019,05	
Maitrise d'œuvre	70.381,74	
Contrôle Technique - CT	6.500,00	
Coordination de Sécurité et de Protection de la Santé - CSPS	4.200,00	
Total	1.206.100,79	
Participations	Taux	Montant € HT
Toute subvention Etat	80 %	964.880,63
Commune de Porto-Vecchio	20 %	241.220,16

TVA Travaux	10 %	112.501,91
TVA Maitrise d'œuvre	20 %	14.076,35
TVA Contrôle Technique	20 %	1.300,00
TVA CSPS	20 %	840,00
Total TVA	128.718,25	
		Montant TTC
Total opération	1.334.819,04	
Total Commune de Porto-Vecchio (HT+TVA)	369.938,41	

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver le plan de financement de cette opération.

Le Conseil Municipal,

Où le rapport ci-dessus,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission des Finances, de l'Administration Générale, du Personnel et des Affaires Maritimes du 19 janvier 2024,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : d'approuver le plan de financement pour la réalisation de l'opération de la première phase d'amélioration de la STEP de Capo di Padula - Réduction de l'impact sur le Stabiacciu suivant :

Nature de la dépense	Montant HT
Travaux	1.125.019,05
Maitrise d'œuvre	70.381,74
Contrôle Technique - CT	6.500,00
Coordination de Sécurité et de Protection de la Santé - CSPS	4.200,00
Total	1.206.100,79

Participations	Taux	Montant € HT
Toute subvention Etat	80 %	964.880,63
Commune de Porto-Vecchio	20 %	241.220,16

TVA Travaux	10 %	112.501,91
TVA Maitrise d'œuvre	20 %	14.076,35
TVA Contrôle Technique	20 %	1.300,00
TVA CSPS	20 %	840,00
Total TVA		128.718,25
		Montant TTC
Total opération		1.334.819,04
Total Commune de Porto-Vecchio (HT+TVA)		369.938,41

ARTICLE 2 : d'autoriser le Maire à solliciter les subventions correspondantes.

ARTICLE 3 : d'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer l'ensemble des documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

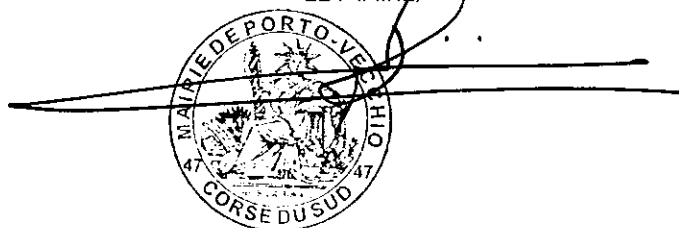
ARTICLE 4 : Les crédits de recettes et de dépenses afférents feront l'objet des inscriptions budgétaires nécessaires aux imputations correspondantes.

La présente proposition mise aux voix est adoptée :

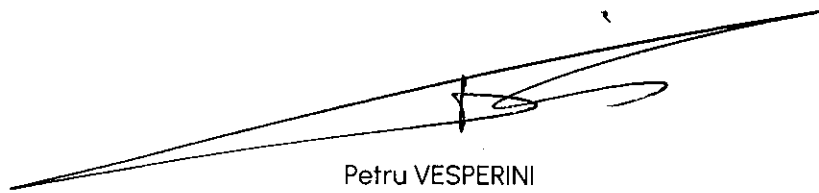
Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	18
Nombre de procurations	10
Nombre de suffrages exprimés	28
Votes : pour	
dont procurations	
contre	
dont procurations	
abstention	
dont procurations	
unanimité	X

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,
LE MAIRE,



Le secrétaire de séance,

A handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke with a vertical line intersecting it, and a circular flourish at the end.

Petru VESPERINI